



## VOILES CLASSIQUES DE LA TRINITE

Du 12 au 14 Juillet 2014

Organisée par la Société Nautique de La Trinité sur Mer

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de classe applicables aux séries concernées.
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

### 2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Les voiliers admis à participer au Voiles Classiques de La Trinité sont : **Requins, Dragons, 6 M J.I., 8 M J.I., 5.5 M J.I., Monotype 7.50.**

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la navigation à moins 6 milles d'un abri.

- 3.2. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.3. Licence 2014 validées pour les concurrents français cachets médical, plus autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### 4 DROIT A PAYER

a) Les frais de participation sont les suivants :

**Requin, Dragon, Monotype 7.50 et 5.5 M J.I.**

- frais d'inscription : **180 €**
- frais de mise à l'eau, matage: 25,00 €
- frais de mise à terre, démâtage : 25,00 €

**8 M J.I. et 6mJI**

- frais d'inscription : **200 €**
- frais de mise à l'eau, matage: 100 € (sur rendez-vous)
- frais de mise à terre, démâtage : 100 € (sur rendez-vous) Pas de manutention le lundi 14 juillet.



b) Le Bulletin d'inscription est à renvoyer le plus rapidement possible avec le règlement à la **Société Nautique de La Trinité - Môle Eric TABARLY - 56470 La Trinité / Mer**

c) Sur place, lors de la confirmation des inscriptions, les renseignements et documents suivants devront être communiqués :

- Liste d'équipage (avec licences et visas médicaux)
- Assurance du bateau

## 5 PROGRAMME

Vendredi 11 juillet 2014 :

- 14h00 à 18h00 : Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV avec visa médical - Remise des Instructions et flammes de Course - mise à l'eau des bateaux.

Samedi 12 juillet 2014 :

- 08h30 à 10h30: Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV avec visa médical - Remise des Instructions et flammes de Course et fin de mise à l'eau des bateaux

- 11h00 : Briefing à la SNT

- 13h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

- 19h00 : Cocktail de bienvenue à la SNT

Dimanche 13 juillet 2014 :

- 11h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Lundi 14 juillet 2014 :

- 09h30 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

- Plus de signal d'avertissement après 12h00

- au retour : manutentions de sortie des bateaux

- 15h30 : Proclamation des résultats et Remise des Prix

## 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

## 7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont des parcours construits, avec possibilité de modification de la ligne d'arrivée "retour au port" par l'envoi du pavillon "Golf".

## 8 SYSTEME DE PENALITE

*Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.*

## 9 CLASSEMENT

- Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.
- L'épreuve sera validée si au moins trois courses sont courues et validées.



- Pour les Requin, cette épreuve tiendra lieu de Challenge Pierre Le Roch.
- Pour les 7m50, cette épreuve tiendra lieu de National.

## **10 ACCUEIL DES BATEAUX**

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du **12 juillet au 14 juillet 2014 + 1 nuit avant et 1 nuit après ou 2 nuits avant ou après la manifestation**. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance :  
02 97 55 71 49.

**Pour les 6mJI et 8mJI, prendre obligatoirement rendez-vous auprès de la Capitainerie. Les remorques ou les camions sont à stocker sur le terre plein portuaire de la Zone Artisanale de Kermarquer.**

## **11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **12 COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **13 PRIX**

Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

## **14 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **15 ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **16 CONTACTS UTILES**

Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48

Office du Tourisme : 02 97 55 72 21

Port de plaisance : 02 97 55 71 49

[accueil@snt-voile.org](mailto:accueil@snt-voile.org)

[tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr](mailto:tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr)

[trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)